



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BONAVENTURE
VILLE DE PASPÉBIAC

**AVIS PUBLIC
DE CONSULTATION ÉCRITE ET D'ASSEMBLÉE PUBLIQUE
SUR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-512
MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 2009-325
« RÈGLEMENT DE ZONAGE » DE LA VILLE DE PASPÉBIAC**

À TOUTES LES PERSONNES HABILES À VOTER ET SUSCEPTIBLES D'ÊTRE INTÉRESSÉES
PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2021-512 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE DE LA VILLE DE PASPÉBIAC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné :

QUE le Conseil municipal, suite à l'adoption, par la résolution numéro 2021-11-346 lors de la séance ordinaire du 22 novembre 2021, du projet de Règlement numéro 2021-512 modifiant le Règlement de zonage de la Ville de Paspébiac, tiendra une consultation écrite 15 jours suivant l'affichage du présent avis public ce, en conformité avec la Loi ;

QUE ce projet de Règlement a pour objet et conséquence de mettre à jour les dispositions relatives aux anciens lieux d'enfouissement de matières résiduelles qui ont été identifiés dans le Schéma d'aménagement et de développement durable révisé de la MRC de Bonaventure ;

QU'IL sera possible d'en faire la consultation au bureau de la Ville de Paspébiac aux heures ordinaires de bureau et sur le site web de la Ville de Paspébiac à l'adresse suivante : www.villepaspebiac.ca

Vous pouvez envoyer vos commentaires par courrier électronique à l'adresse courriel suivante : greffe@villepaspebiac.ca

ou par courrier à la Ville à l'adresse postale suivante :

**Ville de Paspébiac
5, boul. Gérard-D.-Levesque Est
Paspébiac (Québec) G0C 2K0**

QU'au cours de cette consultation écrite, la Ville de Paspébiac pourra expliquer le projet de Règlement ainsi que les conséquences de son adoption;

QU'une assemblée publique suivant la consultation écrite de 15 jours et au cours de laquelle le Maire expliquera le projet de Règlement ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à son sujet aura lieu le lundi, 11 avril 2022, à compter de 18 h 45, à la salle multifonctionnelle du Centre culturel.

Donné à Paspébiac, ce 25^e jour du mois de mars 2022.

Daniel Langlois
Directeur général et greffier